

Quotient familial: Oh là là !

Article rédigé par *Thierry Boutet*, le 12 janvier 2012

La famille va-t-elle s'inviter dans la campagne électorale ? La politique familiale, rejetée au rang des vieilleries, ne soulevait plus guère de polémique. Et d'ailleurs qu'est-ce que la famille ? Le plus grand doute régnant sur sa définition, pourquoi se préoccuper de ceux qui ont choisi un modèle de vie totalement dépassé. Fidélité conjugale, famille nombreuse, paternité responsable, ne font plus partie des critères d'embauche. Au nom de la non-discrimination, mieux vaut, aujourd'hui, être homosexuel que père ou mère de famille pour se faire embaucher dans certaines sociétés et cela ne concerne pas seulement le secteur de la communication ou de la mode. Il suffit de regarder la dernière publicité pour la twingo de Renault pour s'en convaincre :

(commentaires inutiles).

La culture ambiante est à la non famille. Voilà donc que, grâce à François Hollande, la politique familiale revient sur le devant de l'actualité. L'objet du délit : le quotient familial. A l'effarement des médias, le candidat PS et son entourage manœuvrent sur le sujet depuis le début de la semaine comme des éléphants dans un magasin d'urnes de porcelaine (cf. [notre article](#) et [celui de Jacques Bichot](#)).

Nous avons déjà vu François Hollande et sa garde rapprochée embarrassés en novembre avec les Verts sur la question du nucléaire. Au point que le vibrant Cohn Bendit se demandait le 15 novembre dans les colonnes de Libération (p.6) si François Hollande avait la « carrure présidentielle » et s'il n'était pas « en train de se ségoliniser ». Question vache, mais qu'il n'est plus semble-t-il le seul à se poser, si on en juge par les sondages.

La droite que l'on remercie, une fois n'est pas coutume, de défendre la famille serait cependant bien venue de revenir plus positivement sur le sujet. Non pas en « contre » pour des motifs non dénués d'intérêts électoraux, mais pour nous dire ce qu'elle prépare pour des familles qui n'ont pas, pour menacer les gouvernements, les armes des marins de SeaFrance ou des salariés de la SNCF.

Mesure de politique familiale illégale

Il est un sujet, par exemple, sur lequel nous aimerions bien entendre nos candidats. C'est celui de la réforme du 1^{er} janvier 2012. Ce n'est pas vieux ! Avant la réforme, c'est-à-dire depuis 1947 pour les salariés du privés et depuis 1924 pour ceux de la fonction publique les cadres avaient droit à une majoration de leur retraite de 10% à partir de 3 enfants et de 5% de plus par enfant supplémentaire dans la limite de 30%.

Au 1er janvier de cette année, cette majoration sera de 10% quel que soit le nombre d'enfants au-delà du troisième et le bénéfice des majorations sera plafonné (une perte de plus de 90€ pour un cadre moyen père de cinq enfants).

Or cette réforme est illégale. Pour L'[Union des Familles en Europe \(UFE\)](#), « neuf syndicats ne peuvent pas rayer d'un trait de plume les droits de ces salariés méritants, hors de tout contrôle démocratique, au prétexte d'économies qu'on ne demande qu'à cette catégorie de cadres et pas aux autres ». Elle intente donc un recours devant le Tribunal de grande instance de Paris après celui devant le Conseil d'Etat en octobre dernier. En 1999 elle avait déjà fait plier l'AGIRC (la caisse de retraite complémentaire des cadres) lorsque cette dernière avait voulu baisser les majorations de pension des retraités parents de famille nombreuse. Ses juristes repartent au combat. Leur recours devrait aboutir si nous nous mobilisons comme il se doit. Mais que de temps inutilement perdu !

Puisque nos candidats s'intéressent à la famille, pourquoi ne pas leur demander avant le tournant des prochaines élections électorales ce qu'ils pensent de la réforme du 1^{er} janvier ? Soutenez l'action de nos amis de l'UFE, nous faisons cause commune !

Thierry Boutet